

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Pour pallier la réduction programmée du champ des déclarations bancaires de balance des paiements pour la clientèle et afin d'améliorer les conditions de réalisation de l'enquête de substitution projetée sur les services internationaux auprès des PME-PMI, le Conseil soutient les travaux de la Banque de France en collaboration avec les partenaires du système statistique public en vue de constituer un **référentiel statistique des entreprises résidentes** les plus impliquées dans les échanges internationaux à partir de sources statistiques existantes et des données administratives disponibles.
2. Afin de pouvoir mieux quantifier le phénomène de mondialisation, le Conseil souhaite que les organismes compétents, en particulier, la Banque de France et l'Insee, établissent en coopération des statistiques détaillées et cohérentes sur les caractéristiques et activités des filiales françaises de groupes étrangers (« **FATS inward** »), ainsi que sur les caractéristiques et activités des groupes français et de leurs filiales étrangères (« **FATS outward** »). Le Conseil encourage les efforts qui seront faits afin que, au niveau européen, un cadre réglementaire permette de disposer de statistiques inward et outward.
3. Le Conseil soutient les projets de la Banque de France afin d'améliorer la connaissance des **comptes des intermédiaires financiers autres que les institutions financières monétaires** comme, par exemple, les entreprises d'investissement, les fonds communs de créances, les OPCVM non monétaires,... Il rappelle également la nécessité d'améliorer la connaissance des assurances, en utilisant d'abord au mieux toute l'information disponible, puis en étudiant la possibilité d'une amélioration de la collecte.
4. Dans le cadre des travaux liés à l'harmonisation européenne, le Conseil suivra avec intérêt les travaux destinés à améliorer la **connaissance des comptes financiers** : publications de données trimestrielles, ventilation et intégration dans le PIB des services d'intermédiation financière indirectement mesurée (SIFIM). Il note particulièrement la mise en œuvre d'actions devant permettre des progrès importants dans la connaissance du marché financier : établissement d'un « qui-à-qui » dans les comptes nationaux, poursuite des travaux sur la détention et la valorisation des actions non cotées.
5. Le Conseil est conscient des difficultés engendrées par le processus d'**harmonisation des normes comptables au niveau européen** (normes IAS). Il suivra avec vigilance les conséquences sur la statistique de la mise en œuvre des nouvelles normes, qui vont entraîner des ruptures de séries de base et qui posent un certain nombre de problèmes de valorisation des comptes des institutions financières.
6. Le Conseil suivra avec intérêt la consolidation, et l'approfondissement dans le cadre de l'harmonisation européenne, des importants investissements déjà réalisés en termes de **comptes financiers des administrations publiques**.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil approuve la mise en place d'un groupe de travail sur la convergence de la mesure des **échanges internationaux de services**.
2. Le Conseil encourage la reprise de la diffusion par la Banque de France des **statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits** collectés par le réseau bancaire.